



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
30 novembre 2012
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Trente-septième session
Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 19 de l'ordre du jour
**Rapport de l'administrateur du relevé international
des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto**

Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto¹.
2. Le SBI a aussi pris note des recommandations figurant aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 58 de ce rapport et est convenu d'en poursuivre l'examen à sa trente-huitième session.

¹ FCCC/KP/CMP/2012/8.